

Le Portugal consulte les Européens sur un processus de normalisation des relations avec l'Autriche

L'extrême droite met sous pression le chancelier Schüssel

L'« initiative » décidée au Sommet de Feira pour donner une possibilité à l'Autriche d'amorcer à terme une normalisation de ses relations avec

ses partenaires fait l'objet de tractations entre les capitales européennes. Celles-ci se sont entendues pour continuer à œuvrer de concert à

quatorze malgré des divergences d'appréciation sur la ligne de conduite à tenir à l'égard de l'extrême droite autrichienne.

LES NÉGOCIATIONS se poursuivent entre les quatorze partenaires européens de l'Autriche pour concrétiser l'initiative décidée au Sommet de Feira, en début de semaine, afin d'ouvrir la voie à un processus de normalisation de leurs relations bilatérales avec le gouvernement autrichien. Les discussions sont menées par le Portugal, qui assure jusqu'au 30 juin, avant de passer le relais à la France, la présidence de l'Union. Le ministre portugais des affaires étrangères, Jaime Gama, devait évoquer la question vendredi 23 juin à Paris avec son homologue Hubert Védrine.

Contrairement à des rumeurs qui circulaient à Feira, dont *Le Monde* s'était fait l'écho, il n'y a pas encore eu de lettre adressée au gouvernement de Vienne pour préciser cette initiative. Celle-ci devrait l'être d'ici à la fin de la semaine prochaine. Depuis que le chancelier Wolfgang Schüssel, président du parti conservateur ÖVP, a accepté de former en février un gouvernement de coalition avec l'extrême droite de

Jörg Haider, l'Autriche fait l'objet de la part des autres gouvernements d'une suspension des contacts bilatéraux. M. Schüssel a tenté de monnayer lors du sommet européen la levée de cette suspension contre son approbation de l'accord intervenu sur la taxation des revenus de l'épargne. Il n'a pas eu gain de cause, mais il a quand même obtenu qu'un processus de sortie de crise soit discuté.

Le président Jacques Chirac a indiqué à l'issue du Sommet européen de Feira qu'il n'était pas fermé à des propositions « à condition que les principes soient respectés ». A ce stade, il n'est pas envisagé de suspension des mesures adoptées, mais de la mise en place, avec l'accord des Quatorze, d'un processus d'« évaluation » de la situation politique autrichienne qui serait poursuivi sur plusieurs mois et dont les modalités sont en cours de discussion.

Pour être jugé acceptable par la partie autrichienne, ce plan devra être soigneusement formulé. Depuis déjà plusieurs semaines, le

FPÖ de M. Haider comme l'ÖVP de M. Schüssel refusent avec la dernière énergie que soit utilisé par exemple le terme d'« observation », ressenti comme humiliant : « L'Autriche n'est pas l'Albanie ou l'Ouganda », s'est indigné le chef de la fraction parlementaire populiste, Peter Westenthaler. Le terme plus neutre d'« analyse », surtout si la proposition des Quatorze insiste sur le « dialogue » et accorde un rôle actif à l'Autriche dans le processus, pourrait aplanir psychologiquement bien des difficultés.

LA PRESSION DES POPULISTES

Les principaux obstacles ne sont évidemment pas sémantiques, mais politiques. Ils tiennent à la nature de l'alliance conclue par les conservateurs avec leurs partenaires populistes du FPÖ, à laquelle ni les uns ni les autres n'ont d'alternative viable pour le moment, et qui a été soudée depuis cinq mois par la mobilisation patriotique contre les « sanctions ». Cette fuite en avant, sous la pression constante des populistes, a valu des succès indé-

niables à M. Schüssel : l'ÖVP est aujourd'hui numéro un dans tous les sondages, loin devant le FPÖ et, pour la première fois depuis trente ans, a détrôné ses rivaux socialistes. Mais cela rend aussi particulièrement délicate, au plan interne, toute manœuvre de sortie.

Deux caricatures, publiées par le quotidien conservateur *Die Presse*, expriment bien la situation : l'une montre M. Schüssel en plongeur sous-marin, affublé d'une bouée FPÖ, qui rêvait d'un collier de perles et revient de Feira avec une huître vide ; l'autre le caricature en Sisyphe estival, portant sur son dos la lourde charge de la Volksbefragung, la consultation populaire sur le problème des rapports avec l'Union européenne que les populistes veulent imposer à l'automne pour continuer à battre le fer du patriotisme, et à laquelle l'ÖVP s'est engagée si aucun mouvement décisif n'intervient avant la présidence française.

Henri de Bresson
et Joëlle Stolz (à Vienne)

L'Union européenne et les pays ACP signent un nouvel accord de partenariat

L'aide au développement sera liée à une « dimension politique »

Les pays de l'Union européenne (UE) et les 71 Etats de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) devaient signer, vendredi 23 juin à Coto-

nou, au Bénin, un nouvel accord de partenariat qui va succéder aux accords de Lomé. L'accord prévoit qu'une « dimension politique » sera prise

en compte dans l'aide au développement, notamment le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme.

DAKAR

de notre correspondante

Remodeler les relations entre l'Union européenne et les 71 pays de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) n'est pas une mince affaire. Il aura fallu près de quatre ans de discussions pour conclure le nouvel accord UE-ACP qui devait être signé, vendredi 23 juin à Cotonou, au Bénin. Cet accord de partenariat ne pouvait en effet être une simple reproduction de la convention de Lomé, venue à expiration.

Car le système de préférences commerciales unilatérales, au cœur de cette convention, a donné des résultats mitigés. Alors que l'accès, en franchise de droits, des produits ACP sur le marché communautaire visait à développer les échanges des pays ACP, qui sont essentiellement d'anciennes colonies de pays européens, la part de ces pays sur le marché de l'UE a régressé, passant de 6,7 % en 1976 à 3 % en 1998. De plus, ce traitement préférentiel s'accommode mal des nouvelles règles de l'OMC interdisant toute discrimination entre pays en développement.

Cela étant, si les producteurs des pays ACP reconnaissent l'inévitabilité d'une libéralisation des

échanges, ils veulent du temps pour se préparer à affronter la concurrence mondiale. Avec le système des préférences, une pêche sénégalaise bénéficie ainsi d'un avantage concurrentiel de 26 % par rapport aux producteurs thaïlandais de thon en conserve. Et comme l'Europe des Quinze a décidé de préserver ses relations privilégiées avec la zone ACP, le régime commercial est maintenu jusqu'en 2008. Et c'est là le premier pari de l'accord UE-ACP : que l'OMC accepte d'accorder une dérogation pour l'application de ce régime.

ÉVALUATION CONJOINTE

Mais l'intégration dans l'économie mondiale n'est pas pour autant oubliée. Dans le même temps, des négociations vont être menées pour conclure des accords de partenariat économique plus conformes à la législation commerciale internationale, qui seront progressivement mis en œuvre entre 2008 et 2020. Car l'objectif est d'instaurer des zones de libre-échange entre l'Union européenne et des blocs régionaux existant dans la zone ACP ou, à défaut, des pays ACP pris individuellement. « Il n'y a pas une obligation

mais une préférence pour négocier des accords de partenariat régionaux. Car quand on est uni, on pèse plus lourd », a expliqué Pascal Lamy, le commissaire européen au commerce, en visite à Dakar.

Seulement, l'intégration régionale n'en est qu'à ses débuts. En Afrique, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) représente certes un marché de 200 millions de personnes, mais une dizaine seulement des 14 pays de la SADC ont ratifié un protocole de libre-échange et l'abolition partielle des barrières douanières a été repoussée à septembre. Les négociations des partenariats économiques progresseront donc au rythme de la constitution des blocs régionaux. Un partenariat sera-t-il par exemple conclu avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) ou avec la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao), encore balbutiante, qui rassemble les pays de l'Uemoa et sept autres Etats, dont le Nigeria ? Nul ne le sait. En revanche, il est acquis que la coopération financière restera importante. Pour la période 2000-2007, le montant total des ressources dégagées pour le Fonds européen de développement et la

Banque européenne d'investissement s'élève à 25,2 milliards d'euros.

Pour gagner en efficacité, les instruments de cette coopération ont d'ailleurs été remaniés. En outre, les besoins et les performances de chaque pays feront désormais l'objet d'une évaluation conjointe. L'accent reste donc mis sur l'aide au développement. Mais celle-ci est désormais davantage liée à ce que le nouveau dispositif qualifie de « dimension politique ». Alors que, dans le passé, une procédure de consultation était nécessaire avant de suspendre l'aide, comme cela avait été le cas pour le Niger à la suite de l'assassinat du chef de l'Etat en 1999, maintenant les Quinze peuvent réagir immédiatement, en cas de violation grave d'un des « éléments essentiels » que sont le respect des droits de l'homme, les principes démocratiques et l'Etat de droit.

Autre nouveauté de l'accord, la question de la corruption est clairement abordée. Les détournements de l'aide européenne en Côte d'Ivoire, opérés par des surfacturations de matériel médical notamment, ont, il est vrai, récemment défrayé la chronique. Mais, compromis oblige, la corruption n'est pas considérée comme un « élément essentiel ». Pour les « cas graves de corruption », une procédure de consultation s'impose.

Le nouvel accord UE-ACP vise ainsi à mettre en place une stratégie globale de développement. Elle est ambitieuse. Et ce ne peut-être pas un hasard s'il est signé à Cotonou. Le Bénin, pays-membre de l'Uemoa, peut se targuer de ses avancées démocratiques, à la différence du Togo, auquel l'Union européenne a suspendu son aide au vu des irrégularités constatées lors des dernières élections législatives, et où avait été signée la convention de Lomé.

Brigitte Breuillac

48 pays d'Afrique, 15 des Caraïbes et 8 du Pacifique

● La zone ACP. Parmi les 71 pays ACP, on compte 48 pays d'Afrique. Il s'agit en fait de la plupart des Etats africains. N'en font pas partie, notamment, les pays du Maghreb, l'Egypte et la Libye. La région des Caraïbes compte, elle, 15 pays ACP, dont les Bahamas, Haïti, la République dominicaine. Et dans la région Pacifique se trouvent 8 Etats ACP (dont les îles Fidji et le Vanuatu).

● Calendrier du nouvel accord UE-ACP. Le régime préférentiel des

échanges commerciaux est maintenu jusqu'en 2008.

● Parallèlement, des « accords de partenariat économique » seront négociés de 2002 à 2008. En 2004, il sera procédé à une évaluation des besoins de chaque pays et de ses performances politiques et économiques. Enfin, entre 2008 et 2020, les accords de partenariat seront progressivement mis en œuvre.

● Une aide au développement de 25,2 milliards d'euros jusqu'en

2007. Pour la période 2000-2007, le 9^e Fonds européen de développement est doté de 10 milliards d'euros pour l'aide au développement à long terme (subventions), de 1,3 milliard d'euros pour les programmes régionaux, et de 2,2 milliards d'euros pour la facilité d'investissement. A ces 13,5 milliards d'euros s'ajoutent 1,7 milliard de prêts de la Banque européenne et un reliquat de 10 milliards d'euros des fonds précédents.